
RECOMMANDATIONS

du 28 juin 2021

du Contrôleur général des lieux de privation de liberté

prises en application de la procédure d'urgence (article 9 de la loi du 30 octobre 2007)

PHOTOS © T. Chantegret / CGLPL

Centre pénitentiaire de Toulouse-Seysses (Haute-Garonne)



CELLULES SUROCCUPEES DU QUARTIER MAISON D'ARRET DES HOMMES



MATELAS POSÉ SUR UNE ARMOIRE POUR LE SURRÉLEVER DU SOL ET ÉVITER LES NUISIBLES (QUARTIER MAISON D'ARRÊT DES HOMMES)



CELLULE TRIPLÉE AU QUARTIER MAISON D'ARRÊT DES FEMMES



SANITAIRES DE CELLULES AU QUARTIER MAISON D'ARRÊT DES HOMMES



CELLULES POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE, TOUTES OCCUPÉES PAR DEUX DÉTENUS



SANITAIRES DES CELLULES POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE



CAFARDS DANS LA DOUCHE ET LES TOILETTES D'UNE CELLULE DU QUARTIER
MAISON D'ARRÊT DES HOMMES



CAFARD SUR UNE PORTE DE CELLULE AU QUARTIER MAISON D'ARRÊT DES HOMMES



DÉTENU AGRESSÉ EN COUR DE PROMENADE (BLESSURE AU COUTEAU)



DÉTRITUS ET RAT AUX ABORDS D'UNE COUR DE PROMENADE



TOILETTES DES COURS DE PROMENADE (QUARTIER HOMMES ET QUARTIER FEMMES)

